



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 031-213105661-20240415-DB20240409-DE

Berger
Levrault

Délibération n° 2024-04-09

SEANCE DU 15 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à vingt-et-une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 2 avril 2024

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, ROUX Patrick, CARRIÈRE Jean-Louis, DEVORA Daniel, ESCRIEUT Patrice, MALET Jacques, ZINDEL Laurent.

Absents qui ont donné un pouvoir : **BEY-CREUX Céline** a donné procuration à ZINDEL Laurent, **GALTIER Patrice** a donné procuration à ROUX Patrick, **PINAUD Jérôme** a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis **ROUX (SABLAYROLLES) Evelyne** a donné procuration à DEVORA Daniel.

Absents : **GUILLES Bernard, RICHER Pascale**

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir la nouvelle Mairie

La municipalité a engagé depuis plusieurs années une réflexion pour valoriser son centre-bourg. Aujourd'hui la mairie n'est plus adaptée à un accueil adapté au public et aux bonnes conditions de travail pour les agents municipaux et des élus. Elle souhaite aujourd'hui réhabiliter le hangar voisin situé dans le prolongement de l'aile Ouest du château au cœur de centre-bourg afin d'y implanter la mairie. La mairie actuelle, implantée derrière la salle des fêtes sera convertie en maison des associations, permettant ainsi de démanteler un ancien « préfabriqué » situé à côté de l'église « préfabriqué » abritant les associations près de l'église. Les travaux sur le hangar permettront une reconversion et une réhabilitation totale du bâtiment avec un volet important dédié à la réhabilitation énergétique et à la prise en compte de l'accessibilité du bâtiment.

Ce projet répond ainsi à plusieurs objectifs :

- Participer à transition écologique :
 - o En utilisant un bâtiment déjà existant pour accueillir la nouvelle mairie et en supprimant le « préfabriqué » utilisé par les associations ;
 - o Grâce à de nouveaux locaux économes en énergie et en émission de gaz à effet de serre grâce à une réhabilitation énergétique qualitative.
- Valoriser et la revitaliser du centre bourg :
 - o En réhabilitant un hangar, mitoyen au château et en supprimant le « préfabriqué », incohérent avec le bâti patrimonial du centre bourg ;
 - o Grâce à une réflexion globale d'aménagement du centre-bourg par la réalisation d'un plan guide, dans lequel ce projet s'insère.
- Faciliter l'accès aux services publics et Favoriser le lien social :
 - o En proposant de nouveaux locaux pour la nouvelle mairie plus adaptés à l'accueil de tous les habitants ;
 - o En libérant des locaux permettant un meilleur accueil des association locales

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 570 519,45 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Contrat de territoire 2024 à hauteur de 40% des dépenses éligibles (travaux et études thermiques pour les projets de réhabilitation énergétique) soit de 160 484€

Les travaux seront réalisés en 2024 et 2025.

Vu la délibération n°2022-11-12 du Conseil Municipal en date du 30/11/2022,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :


- Approuve le coût de l'opération,
- S'engage à démarrer les travaux dans l'année,
- **Sollicite** une subvention au taux maximum autorisé auprès du Conseil départemental et de l'Etat pour l'aménagement d'une nouvelle mairie,
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents afférents à ce dossier,

- **Est informé** que la présente délibération sera communiquée à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne et à Monsieur le Préfet.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 16/04/2024

Publié le : 16/04/2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 031-213105661-20240415-DB20240409-DE